

28 mar 2014 -17:39

Appartient à Conseil des ministres du 28 mars 2014

## Directives pour la préfiguration du budget 2015

Sur proposition du ministre du Budget Olivier Chastel, le Conseil des ministres a approuvé un projet de circulaire relatif à la préfiguration du budget 2015.

La circulaire comprend les directives budgétaires destinées à préparer l'élaboration du budget 2015. Ces directives sont valables pour les services d'administration générale de l'Etat fédéral, les services de l'Etat à gestion séparée, les organismes consolidés avec l'Etat fédéral, les institutions publiques de sécurité sociale et les entreprises d'Etat.

L'objectif est notamment de préparer un état des lieux aussi complet que possible pour le prochain Gouvernement. Il s'agit d'une préfiguration, à politique inchangée, qui comprend également un cadre budgétaire pluriannuel qui couvrira l'ensemble de la législature jusqu'en 2019.

Les propositions budgétaires des départements sont attendues pour le 30 avril 2014 au plus tard. L'Inspecteur des Finances remettra son avis pour le 14 mai 2014 au plus tard. Les réunions bilatérales administratives techniques concernant la préfiguration budgétaire 2015 se dérouleront entre le 19 mai et le 4 juin 2014.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Olivier Chastel, ministre du Budget  
et de la Simplification administrative  
Queteletplein 7  
1210 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 211 38 11  
<http://www.chastel.belgium.be>